

1206955602

DATE DEPOT :	2012-07-25
NUMERO DE DEPOT :	2012R069468
N° GESTION :	2009D02669
N° SIREN :	513786103
DENOMINATION :	CHACEFE
ADRESSE :	95 boulevard Beaumarchais 75003 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/06/21
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

SCI CHACEFE
Société Civile Immobilière à capital variable
Au capital minimum de 300 000 € et au capital autorisé de 2 600 000 €
Siège social : 95 Boulevard Beaumarchais
75 003 PARIS
R.C.S. : PARIS 513 786 103

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE REUNION DU 21 JUIN 2012

1 - LIEU DE REUNION : l'Hôtel Crowne Plaza - Ordu Caddesi 226 - ISTANBUL TURQUIE

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 11 heures 30

3 - CONVOCATION :

3.1 - Personnes convoquées :

- Associés.

3.2 - Mode :

- Par lettre recommandée

4 - ORGANISATION DE LA REUNION

4.1 - Bureau :

- Président : Monsieur Jacques PAUL
- Secrétaire : Monsieur René Jean MOINARD

Ces deux personnes acceptent leur qualité de membres du bureau.

4.2 - Feuille de présence :

Mentions :

- Coordonnées des associés présents
- Coordonnées des associés représentés ;
- Coordonnées des mandataires.

Signature :

Chaque associé ou mandataire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Vérification et certification :

Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence.

4.3 - Participants à la réunion :

4.3.1. - Associés :

SOIXANTE SEIZE (76) associés présents ou représentés correspondant à DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE (274) parts sociales.

Sur la base de ces constatations, le Bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU

- Bilan, compte de résultat au 31 décembre 2011 ;
- Rapport de gestion ;
- Déclaration 2072 ;
- Projets des Statuts mis à jour ;
- Exposé des motifs et texte des projets de résolutions émanant de la gérance.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ASSOCIES :

Tous les documents pour lesquels les associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, dans les délais réglementaires.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des associés.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Constatation de la souscription de quatre vingt dix (90) nouvelles parts sociales de la SCI CHACEFE et confirmation de l'agrément des 18 nouveaux associés ;
- Examen et approbation des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation du retrait de Messieurs Gérard CORNET, Yannick MOUTON, Guy DUCELLIER et Jean-Marc BUCHER de la SCI CHACEFE ;
- Constatation de la cession d'UNE (1) part sociale détenue par Monsieur Alain GOMEZ, au profit de Monsieur Marc CATHARY, déjà associé de la Société ;
- Confirmation de l'agrément de NEUF (9) nouveaux associés et autorisation donnée à ces derniers de souscrire au capital de la SCI ;
- Modifications des Statuts ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture du rapport de gestion de la gérance.

Le Président complète cette lecture par tous renseignements demandés. Parole est donnée à ceux des associés souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est demandé aux associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DES RESOLUTIONS :

RESOLUTION N°1 - CONSTATATION DE LA SOUSCRIPTION DE QUATRE VINGT DIX (90) NOUVELLES PARTS SOCIALES DE LA SCI CHACEFE ET CONFIRMATION DE L'AGREMENT DES 18 NOUVEAUX ASSOCIES

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport de la gérance faisant état de la souscription au cours du second semestre 2011, de quatre vingt dix (90) nouvelles parts sociales de la SCI CHACEFE, suite à l'AGE du 23 juin 2011 :

- constate lesdites souscriptions qui n'ont pas constitué une augmentation de capital, ce dernier ayant continué à varier entre 300 000 € et 2 600 000 € conformément aux Statuts,

- et confirme l'agrément, en qualité de nouveaux associés de la SCI CHACEFE et ce conformément à l'article 14 des Statuts, de Monsieur Daniel SAUNIER, Monsieur Franck BLATTEYRON, Monsieur Stany ABELARD, Monsieur Christian ODDOU, Monsieur Dominique JAN, Monsieur Brice LOUKAKOU, Monsieur Sylvère GOUGEON, Monsieur Gérard DURAND, Monsieur Lionel LORIS, Monsieur Pierre MAJAL, Monsieur Vincent GERARD, Monsieur Vincent GASNIER, Monsieur Benoit BAZEROLLES, Monsieur Jean-Charles SERIZIAT, Monsieur David CUENOT, Monsieur Philippe MONNERAT, Monsieur Jonathan BOVIS, Madame Delphine BARBUSSE ; ces derniers ayant approuvé les Statuts et le Règlement Intérieur.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

A - APRES AUDITION :

- Du rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011:
- Des informations et précisions fournies lors des débats ;

L'ASSEMBLEE APPROUVE :

- les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés et tels qu'ils résultent de la déclaration fiscale n°2072 S, lesdits comptes se soldant par un déficit foncier de (68 039) €.

B - L'Assemblée consent quitus à la Gérance.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3 - AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale Extraordinaire Annuelle décide d'affecter le déficit foncier de (68 039 €), à chaque associé présent au 31 décembre 2011 et ce, proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient au sein de la SCI CHACEFE, conformément à l'article 17-5 des Statuts.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°4 - CONSTATATION DU RETRAIT DE MESSIEURS GERARD CORNET, YANNICK MOUTON, GUY DUCELLIER et JEAN MARC BUCHER DE LA SCI CHACEFE

Messieurs Gérard CORNET, Yannick MOUTON, Guy DUCELLIER et Jean-Marc BUCHER ayant déposé leur démission du groupe au cours de l'année 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI CHACEFE constate, conformément aux articles 15 et 16 des Statuts et aux articles 1 à 4 du Règlement Intérieur, leur retrait de la SCI CHACEFE et autorise le remboursement de leurs parts respectives dont la valeur unitaire s'établissait en 2011 à 2 257 €.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°5 - CONSTATATION DE LA CESSION D'UNE PART SOCIALE DETENUE PAR MONSIEUR ALAIN GOMEZ AU PROFIT DE MONSIEUR MARC CATHARY, DEJA ASSOCIE DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la réalisation de la cession par acte sous seing privé en date du 15 mars 2012, par Monsieur Alain GOMEZ, démissionnaire de la SAR, de la totalité des parts sociales qu'il détient dans la SCI CHACEFE, soit UNE (1) part sociale, au profit de Monsieur Marc CATHARY, moyennant le prix forfaitaire et définitif de DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE SEPT EUROS CINQUANTE SIX (2 357,56 €).

Cette cession est conforme aux articles 15 et 18 des Statuts.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°6 - CONFIRMATION DE L'AGREMENT DE NEUF (9) NOUVEAUX ASSOCIES ET AUTORISATION DONNEE A CES DERNIERS DE SOUSCRIRE AU CAPITAL DE LA SCI

Messieurs Laurent CHAMOUX, Paul TRITSCH, Patrick BONNER, Patrick BRIENNE, Bertrand POUWELS, Daniel ROUX, Fabien LESOT et Mesdames Marie-Laure DRILLIEN et Laurence RYCKWAERT ayant été agréés par le Comité de surveillance en date du 7 mars 2012 suite à leur adhésion à la COOPAR, l'Assemblée Générale Extraordinaire confirme l'agrément de ces derniers en qualité de nouveaux associés de la SCI CHACEFE et les autorise d'ores et déjà à participer à la souscription au capital de la SCI CHACEFE qui interviendra courant du second semestre 2012 et qui sera constatée lors de l'AGOA en juin 2013.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°7 - MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 4, 10.1 et 10.3 des Statuts comme suit :

Nouvelles mentions

ARTICLE 4 - CAPITAL SOCIAL :

Le capital social dont le minimum est de 300 000 € et le capital autorisé de 2 600 000 € est fixé au 21 juin 2012 à SEPT CENT VINGT QUATRE MILLE (724 000) Euros.

ARTICLE 10.1. - MONTANT :

Sept cent vingt quatre mille (724 000) Euros

ARTICLE 10.3. - PARTS SOCIALES EMISES ET REPARTITION :

10.3.1. - Le capital social est représenté par trois cent soixante deux (362) parts sociales d'une valeur nominale unitaire de deux mille (2.000) Euros.

10.3.2. - Ces trois cent soixante deux (362) parts sociales sont réparties entre les associés ainsi qu'il suit :

- M. ABELARD Stany	1 part
- M. AMIOT Hervé	3 parts
- M. ANJUERE Patrick	10 parts
- M. ARBEIT Christophe	2 parts
- Mme BARBUSSE Delphine	2 parts
- M. BAZEROLLES Benoit	2 parts
- M. BEDEL Hugues	4 parts
- M. BIRRAUD Frédéric	2 parts
- M. BIRRAUD Rager	3 parts
- M. BLATTEYRON Franck	1 part
- M. BOSQUET Jean-Pierre	10 parts
- M. BOVIS Jonathan	1 part
- M. BRARD Dominique	2 parts
- M. BREYNAT Guy	1 part
- Mme CATHARY Marie-Pascale	2 parts
- M. CATHARY Marc	4 parts
- M. CERUTTI Jean-Luc	13 parts
- M. CHAUDIEU Dominique	3 parts
- M. CHAUDIEU François	2 parts
- Mme CHOLLET Françoise	1 part
- M. CLAUDE Philippe	5 parts
- Mme COSSEC Anne	2 parts
- M. CUENOT David	1 part
- M. CUNY Eric	6 parts
- M. DEBIZET Michel	4 parts
- M. DELEPINE Olivier	3 parts
- M. DOMAS Philippe	2 parts
- M. DRUCKE Claude	2 parts
- M. DUBUC Thierry	13 parts
- M. DURAND Gérard	1 part
- M. DUVIVIER Benoît	1 part
- M. FAGES Gilles	13 parts
- M. FICHEUX Michel	1 part
- M. GANTOIS Bertrand	5 parts
- M. GASNIER Vincent	2 parts
- M. GERARD Vincent	1 part
- M. GOUGEON Sylvère	1 part
- M. GRANDCOING Philippe	13 parts
- M. GUEDES DE CARVALHO Michel	4 parts
- M. GUERLAIS Jean-Pierre	1 part
- Mme GUIRAUD Anne	2 parts

- M. HUCHON Florent	13 parts
- M. JACKSON Louis	1 part
- M. JAN Dominique	2 parts
- M. JALABERT Didier	3 parts
- M. JOANNES Jean-Marc	1 part
- M. JOSSAUD Pascal	11 parts
- M. KOCA Bilgin	10 parts
- M. KRIER Alain	1 part
- M. LANGLET Pierre-Luc	6 parts
- Mme LARNAUDIE Nicole	1 part
- M. LEBERT Jean-Jacques	1 part
- M. LEFRANC Damien	1 part
- Mme LEFRANC Marie-Luce	2 parts
- M. LEFRANC Pierre	3 parts
-M. LORIS Lionel	1 part
- M. LOUARD Cédric	1 part
- M. LOUKAKOU Brice	1 part
- M. MAJAL Pierre	1 part
- M. MARCOS José	8 parts
- M. MARTIN Jean	13 parts
- M. MAUREL Jean-Claude	2 parts
- M. MOINARD René-Jean	5 parts
- M. MONAI Gregor	4 parts
- M. MONNERAT Philippe	13 parts
- M. MULLER FEUGA Paul	1 part
- M. MYOTTE-DUQUET Frédéric	1 part
- M. NAVARRO Rémy	2 parts
- M. NGUYEN Alain	1 part
- Mme NOURY Christine	1 part
- M. ODDOU Christian	1 part
- M. PAUL Jacques	5 parts
- M. PEYRONNET Dominique	10 parts
- M. PICHON Jacques	7 parts
- M. POIDEVIN Arnaud	2 part
- M. POTET Christophe	1 part
- M. RETHORE Jean-François	12 parts
- Mme ROUGIER Aline	6 parts
- M. ROUGIER Paul	7 parts
- M. SABATHIER Guillaume	1 part
- M. SAUNIER Daniel	1 part
- M. SERRATRICE Bruno	5 parts
- M. SERIZIAT Jean-Charles	1 part
- M. SERVIERE Pascal	10 parts
- M. SHATER Faramarz	1 part
- M. SONNERAT Maurice	1 part
- M. STRAMBA BADIALI Dominique	5 parts
- Mme STRAMBA BADIALI Eve	5 parts
- M. TAILLEZ Dominique	1 part
- M. VADON Bernard	1 part
- Mme VALERO Stéphanie	1 part
- M. VIGER Jacelyn	1 part
- M. VIGNAUX Charles	1 part
- M. VILAIN Bertrand	1 part

- M. VITROU Guy	1 part
- M. VOLLHARDT Philippe	1 part
- M. WENDLING Denis	10 parts
Soit, ensemble, trois cent soixante deux parts sociales	362 parts

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°8 - POUVOIR

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

* * *
*

10 - PROCES VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de la présente réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 12h30 heures

LE PRESIDENT
Mr Jacques PAUL

LE SECRETAIRE
Mr René Jean MOINARD